

Extrait du registre des délibérations Séance du 18 Janvier 2021

L'an 2021 et le 18 Janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes sous la présidence de PELÉ Jean-Yves, Maire.

<u>Présents</u>: M. PELÉ Jean-Yves, Maire, Mmes: DESIEAUX Christelle, GIRALDO Ludivine, GODELU Delphine, LECLERE-PIERRE Christel, MILLÉRIOUX Myriam, PETIT Sandrine, THIROT Sylvie, THOMAS Valérie, MM: DOUCET Yann, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, MILLET Jean-Luc

Excusé(s): ayant donné procuration: M. COLIN Pascal à Mme MILLÉRIOUX Myriam

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 14
 Présents : 13

<u>Date de la convocation</u>: 12/01/2021 <u>Date d'affichage</u>: 12/01/2021

Acte rendu exécutoire : après dépôt en Préfecture le : 19/01/2021 et publication ou notification du : 19/01/2021

A été nommé secrétaire : Mme DESIEAUX Christelle

SOMMAIRE

Demande de subventions - Extension des réseaux d'assainissement Demande de subventions - Reconstruction de la station d'épuration Installation de la commission des chemins Avenant à la convention du RPI

Demande de subventions - Extension des réseaux d'assainissement

réf : D21_001

Suite au zonage d'assainissement de la commune de Veaugues réalisé en 2018 après enquête publique, des extensions du réseau de collecte des eaux usées ont été décidées.

Ces extensions concernent la route de Sancerre, la route de Crézancy, la route de Vinon et le chemin de Montauban, représentant un linéaire de 1 310 mètres de canalisations gravitaires et la création de 45 branchements particuliers. Les dépenses présentées représentent les travaux qui seront réalisés en domaine public, à la charge de la commune.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant (montants hors taxes) :

Montant des travaux : 752 000 €
 Aide de l'Etat (DETR) : 300 800 €
 Aide de l'Etat (DSIL exceptionnelle) : 175 520 €
 Aide du Conseil Départemental (CD 18) : 125 280 €
 Financement par le budget eau et assainissement : 150 400 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'inscrire le présent projet au budget 2021.
- APPROUVE le plan de financement présenté.
- SOLLICITE l'aide de l'État (DETR) au montant maximum, pour réaliser ces travaux.
- SOLLICITE l'aide de l'État (DSIL exceptionnelle) au montant maximum, pour réaliser ces travaux.
- SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental du Cher au montant maximum, pour réaliser ces travaux.

Demande de subventions - Reconstruction de la station d'épuration

réf : D21_002

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de réaliser les travaux de reconstruction de la station d'épuration, suite à l'étude diagnostique des ouvrages d'assainissement de la commune réalisée en 2020.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant (montants hors taxes) :

Montant des travaux : 1 197 000 €
Aide de l'Etat (DETR) : 400 000 €
Aide de l'Etat (DSIL exceptionnelle) : 230 000 €
Aide de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) : 327 600 €
Financement par le budget eau et assainissement : 239 400 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'inscrire le présent projet au budget 2021.
- APPROUVE le plan de financement présenté.
- SOLLICITE l'aide de l'État (DETR) au montant maximum, pour réaliser ces travaux.

- SOLLICITE l'aide de l'État (DSIL exceptionnelle) au montant maximum, pour réaliser ces travaux.
- SOLLICITE l'aide de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne au montant maximum, pour réaliser ces travaux.

Installation de la commission des chemins et des rivières

réf: D21 003

La commission des chemins et des rivières se composera des membres suivants :

- Mme Christelle DESIEAUX
- Mme Ludivine GIRALDO
- M. Laurent JOULIN
- M. Jean-Luc MILLET
- M. Jean-Yves PELÉ

Après délibération, le Conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité l'installation de la commission des chemins et des rivières telle que présentée ci-dessus.

Avenant à la convention du RPI

réf: D21 004

Vu la convention du Regroupement Pédagogique et création d'une école maternelle signée le 10 septembre 1986 ;

Vu la réunion des maires des communes du RPI;

Monsieur le Maire présente l'avenant n°1 à la convention du Regroupement Pédagogique et création d'une école maternelle.

Celle-ci précise la répartition des charges liées au COVID et les frais de secrétariat à intégrer à la répartition.

Après délibération, le Conseil municipal :

- APPROUVE à l'unanimité l'avenant à la convention du Regroupement pédagogique tel que présenté ci-dessus.
- AUTORISE Monsieur le maire à signer tous documents s'y rapportant.

Complément de compte-rendu :

Commission finances

Membre de la commission :

- M. Yann DOUCET
- Mme Ludivine GIRALDO
- Mme Sandrine PETIT

Mme Sylvie THIROT

Mme Valérie THOMAS

Cantine

Il est précisé que les enfants sont regroupés à 4 par table, éloignés de 1m. Chaque section est regroupée sur une même table.

Vaccination COVID

Il est demandé ce qui est prévu pour :

- les personnes âgées souhaitant se faire vacciner mais ne disposant pas de moyens de déplacement.
- les personnes souhaitant s'inscrire à la vaccination mais ne disposant pas d'internet.

Il est envisagé d'adresser un courrier aux habitants de plus de 75 ans précisant les coordonnées et modalités d'inscription (téléphone et site internet) pour la vaccination.

Règlements

Le Conseil Municipal est informé que différents règlements seront à créer (cimetière, agents, garderie, eau) Il est prévu que tous les conseillers municipaux recevront une invitation aux différentes réunions de travail.

Souhaits exprimés :

- Mme Christel LECLERC-PIERRE (pas l'eau)
- Mme Christelle DESIEAUX (pas l'eau)
- M. Jean-Luc MILLET (agents)
- Mme Ludivine GIRALDO (eau)
- M. Laurent JOULIN (eau)
- Mme Delphine GODELU (cimetière et garderie)

Divers

- Une demande de précision est demandée quant à l'ajout de terrain avec la vente du presbytère.
- Il est rappelé qu'il est du ressort de la commune d'apporter les animaux errants sur la commune à la SPA de Bourges (convention signée avec cet organisme).
- Information sur le PLUi.
- Le bulletin communal est en cours d'impression.